



Plan de déconfinement du CIRRELT–Québec relatif à la pandémie de COVID-19

Dernière mise à jour
25 août 2020

Ce plan de déconfinement présente les principaux paramètres liés à une réintégration des membres de la communauté facultaire dans le pavillon Palasis-Prince. Il se base sur le plan de la Faculté des sciences de l'administration du 21 août 2020. Considérant la nature changeante des événements, il importe de consulter la dernière version disponible de ce plan, car plusieurs éléments peuvent être affectés par des décisions gouvernementales ou par la direction de l'Université Laval.

L'Université Laval tient à jour un site d'information et de directives qui vise l'ensemble de la communauté universitaire à l'adresse suivante : <https://www.ulaval.ca/covid-19>. En cas de divergence entre ce plan et les directives institutionnelles disponibles sur le site, ces dernières ont préséance.

Date de mise en vigueur

Ce plan de déconfinement est en vigueur à partir du 31 août 2020.

Principes directeurs

Le déconfinement se fait dans le respect des principes directeurs suivants :

1. la santé des personnes
2. la capacité de maintenir les activités prioritaires d'enseignement et de recherche
3. la capacité d'offrir tous les services habituels aux étudiants (en présence ou à distance)
4. la capacité de maintenir les relations avec nos partenaires locaux et internationaux
5. les consignes gouvernementales et institutionnelles visant notamment à
 - a. favoriser le télétravail lorsque possible
 - b. limiter le nombre de personnes présentes dans un établissement selon sa capacité d'accueil

Activités facultaires

Toutes les activités facultaires incluant l'enseignement, la recherche, les services à la collectivité et les activités opérationnelles sont fonctionnelles à 100 %. Tous les services qui peuvent s'offrir à distance se donnent à distance. Certains services de première ligne sont disponibles dans le pavillon selon un horaire prédéfini. D'autres services sont offerts en présentiel, sur rendez-vous seulement.

Accès au pavillon, circulation et tunnels

Le pavillon Palasis-Prince et les tunnels sont ouverts selon l'horaire suivant :

- lundi au vendredi de 5 h 30 à 23 h
- samedi et dimanche de 5 h 30 à 19 h

Avant d'accéder au pavillon ou de se présenter sur le campus, il est de la responsabilité de chaque personne de procéder à un autoexamen. En ce sens, si une personne présente **l'un des symptômes suivants**, il lui est interdit de se présenter sur le campus :

- fièvre
- toux
- difficultés respiratoires
- perte soudaine de l'odorat ou du goût, sans congestion
- fatigue extrême

Pour accéder au pavillon et y circuler, il est **obligatoire de :**

1. porter un couvre visage
2. se désinfecter les mains en entrant

Il y a quatre portes d'accès au pavillon :

- avenue du Séminaire
- rue de la Terrasse
- avenue des Sciences Humaines
- tunnel

Considérant que le nombre de personnes est limité dans les ascenseurs (le nombre maximal de personnes est indiqué sur chaque ascenseur), il est préférable d'utiliser les escaliers.

Notez qu'un poste de sensibilisation sur les mesures sanitaires est installé dans le secteur du Prolo. Ce poste est sous la responsabilité de l'Université Laval. Les étudiants peuvent notamment y faire remplir leurs bouteilles (petits formats) de désinfectant pour les mains et les surfaces.

Points de services offerts en présentiel

Lorsque possible, les services du CIRRELT sont offerts à distance. Le service sur place sera disponible sur demande et sur rendez-vous.

L'offre de service sera revue sur une base hebdomadaire en fonction de l'évolution de la situation, de la demande et de l'achalandage dans les installations.

Mesures sanitaires générales

Toute personne qui visite le pavillon doit respecter les mesures sanitaires de base suivantes :

1. port du couvre-visage pour tout déplacement dans le pavillon
2. désinfection des mains en passant près d'une borne de désinfection
3. lavage régulier des mains
4. respect d'une distance de deux mètres avec les autres personnes
 - a. S'il était impossible de respecter les deux mètres de distance, il est obligatoire de porter un **masque de procédure**. Le couvre-visage ne suffit pas, consultez la page suivante pour obtenir de l'information sur les types de masques : <https://www.uniprix.com/fr/conseils/1/sante/choisir-un-masque-de-protection-approprié-durant-la-covid-19>

5. diminution des déplacements dans le pavillon et utilisation des mêmes salles de bain, salles de photocopie, etc.

La Faculté rend disponibles des produits sanitaires dans tous les secteurs du pavillon. Pour un renouvellement ou pour tout besoin, SVP contactez Jérôme Paquet (Jerome.Paquet@fsa.ulaval.ca, poste téléphonique 407174).

Espaces communs et salles de réunion

Des pastilles vertes ont été installées dans les aires communes, les salles de réunion et les laboratoires. Ces pastilles indiquent les sièges disponibles. Il faut se limiter à ces sièges et toujours respecter le nombre maximal de personnes par local (le nombre maximal est indiqué sur la porte de chaque local). Dans les salles de réunion et laboratoires, il est recommandé de désinfecter sa place avec un produit sanitaire disponible dans la salle. Une fois qu'une personne est assise dans la salle, elle peut enlever son couvre-visage.

Dans les locaux réservés aux équipes de recherche et aux doctorants (plusieurs bureaux dans un espace ouvert), on peut retirer le couvre-visage une fois assis à sa place. Tout déplacement, même dans le local, nécessite de porter le couvre-visage. Il faut également respecter le nombre maximal de personnes indiqué sur la porte.

Mesures sanitaires spécifiques aux équipes et aux postes de travail

Considérant la nature du travail et la proximité avec la clientèle, des mesures supplémentaires ont été prises au sein de certaines équipes. Des séparateurs en Plexiglas ont été installés dans les départements et dans les principaux comptoirs de services facultaires. Lorsque requis, des équipements supplémentaires sont prévus (visières, masques de procédure, etc.). Si vous percevez un risque pour la santé et la sécurité, il est important d'en informer votre supérieur ou le directeur exécutif.

Équipes de recherche et bureaux de doctorants

Les équipes de recherche et les doctorants peuvent accéder à leurs bureaux. Il faut s'assurer que les personnes respectent les mesures sanitaires générales. De plus, il faut respecter la capacité ajustée des salles de travail communes destinées aux doctorants et au personnel de recherche.

La capacité des bureaux et des laboratoires ainsi que les sièges identifiés par des pastilles vertes sont présentés en Annexe.

Tous les membres seront consultés afin d'attribuer les places disponibles (les noms sur les plans sont ceux d'avant la fermeture et seront à confirmer). Si le nombre de places est insuffisant, un système quotidien de réservation sera instauré.

En cas de doute sur le respect des mesures sanitaires ou pour tout besoin d'ajustement (ex. : ajout de Plexiglas, déplacement de mobilier) ou encore pour remplacer des produits sanitaires épuisés, contactez Jérôme Paquet (Jerome.Paquet@fsa.ulaval.ca, poste téléphonique 407174).

Vous êtes invité à regarder ce court vidéo sur les « cinq étapes pour se rendre dans une salle de cours » : <https://www.youtube.com/watch?v=Df55WaKzIFl&feature=youtu.be>. Il s'applique également à la façon de se rendre dans les bureaux et laboratoires.

Événements, séminaires et compétitions universitaires en présentiel

Il n'y aura pas d'événements d'envergure dans le pavillon à l'automne 2020.

Il est cependant possible d'organiser des activités à caractère académique avec un nombre de participants limité (séminaires scientifiques, webinaires, conférences hybrides, pratiques de compétitions universitaires). Il faut toujours respecter les règles de distanciation et la capacité maximale des locaux. Malgré ce qui précède, il est tout de même recommandé de tenir le maximum de ces activités à distance.

Aucune consommation d'alcool n'est autorisée sur le campus à l'automne 2020.

Équipement et produits sanitaires

L'Université Laval et FSA ULaval fourniront chacune un couvre-visage réutilisable au personnel de la Faculté. Ces couvre-visages seront distribués dès leur réception vers la fin du mois d'août.

Plusieurs stations de produits ont été installées dans la Faculté et dans les locaux. Pour tout besoin en équipement et produits sanitaires, ou pour un remplissage, SVP contactez Jérôme Paquet (Jerome.Paquet@fsa.ulaval.ca, poste téléphonique 407174).

Utilisation du papier et des documents électroniques dans les transactions administratives

Depuis le mois de mars, plusieurs transactions administratives nécessitant du papier ont migré vers un mode électronique. Malgré le retour d'un bon nombre de personnes en présentiel, nous conservons ces nouvelles pratiques afin d'éliminer la circulation du papier et des documents physiques.

Services alimentaires

Il n'y a pas de services alimentaires dans le pavillon Palasis-Prince à l'automne 2020.

Il y a présentement un projet à l'étude qui pourrait amener Sodexo à vendre des dîners sous forme de boîte à lunch au pavillon Charles-De Koninck. Le Pub universitaire et le café Fou Aéliés (situés au pavillon Alphonse-Desjardins) sont ouverts.

Étudiants

Les étudiants ont accès au pavillon dans le respect des mesures sanitaires générales. Ils peuvent utiliser les espaces communs dans le respect des règles de distanciation. Les pastilles vertes ont été installées afin de rappeler ces règles.

Trousses personnelles de désinfection

L'Université Laval distribue des trousse personnelles de désinfection aux étudiants. Il est conseillé à l'étudiant de toujours avoir sa trousse et de l'utiliser chaque fois qu'il s'installe à une table ou sur une chaise.

Transport vers l'Université Laval et stationnement

Comme c'est le cas dans le contexte normal (hors pandémie), il revient à chaque employé de défrayer ses frais de transport vers l'Université Laval ainsi que ses frais de stationnement.

Non-respect des mesures sanitaires

Les membres de la communauté facultaire sont invités à participer à la promotion des mesures sanitaires générales présentées dans ce document. Si une personne refuse de respecter ces mesures, notamment en refusant de porter un couvre-visage, il faut communiquer avec le Service de sécurité et de prévention de l'Université Laval au 418 656-5555.

Personne présentant des symptômes

Si une personne présente soudainement un symptôme de la COVID-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat ou du goût sans congestion, ou fatigue extrême), elle doit quitter le pavillon immédiatement.

Si la personne a besoin d'assistance ou ne peut pas quitter immédiatement, elle doit aviser son supérieur sur-le-champ et se diriger vers la salle d'isolement facultaire (local à venir).

Une personne qui doit s'isoler ou qui est diagnostiquée positive à la COVID-19 doit remplir la déclaration suivante : <https://vrrh.powerappsportals.com/>

Écllosion

S'il devait y avoir une écllosion de COVID-19 à la Faculté, la situation serait évaluée par la Direction de santé publique et l'Université Laval. Différentes mesures spéciales pourraient être prises allant d'une désinfection localisée à la fermeture du pavillon.

Personnes de plus de 70 ans

D'après les autorités gouvernementales, les personnes de plus de 70 ans sont davantage à risque de complications liées à la COVID-19 que les autres groupes d'âge. Il est donc recommandé à ces personnes de ne pas venir sur le campus.

S'il est nécessaire de venir, ou si vous désirez revenir au travail en présentiel malgré la recommandation de santé publique, il faut communiquer avec votre gestionnaire pour obtenir son autorisation.

Bibliothèque de l'Université Laval

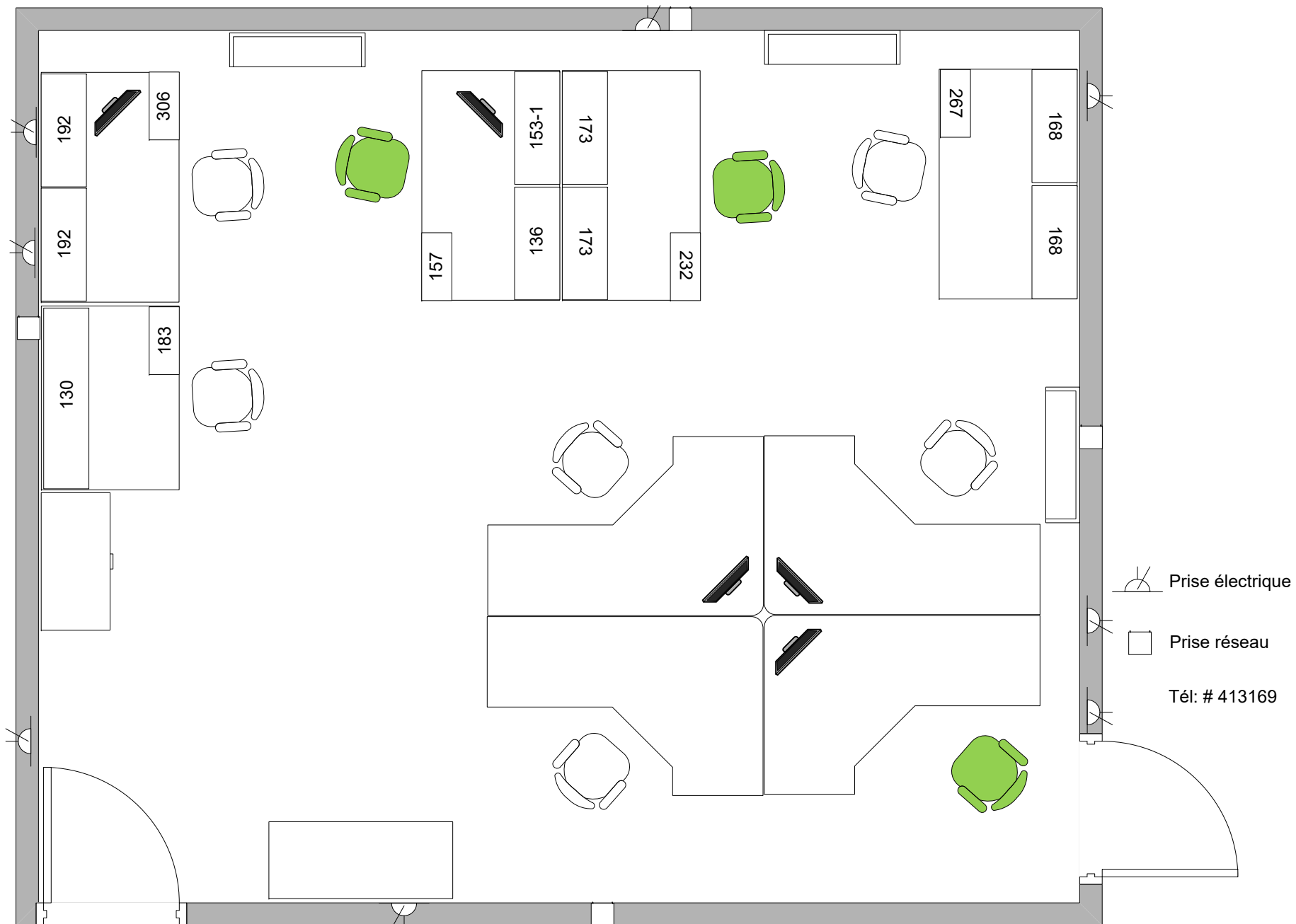
La bibliothèque de l'Université Laval est ouverte avec une capacité d'accueil limitée. Il est possible d'y emprunter des ouvrages et des documents. Vous êtes invité à visiter le site web de la bibliothèque pour connaître l'étendue des services et les heures d'ouverture (<https://www5.bibl.ulaval.ca/>).

Salles de repas

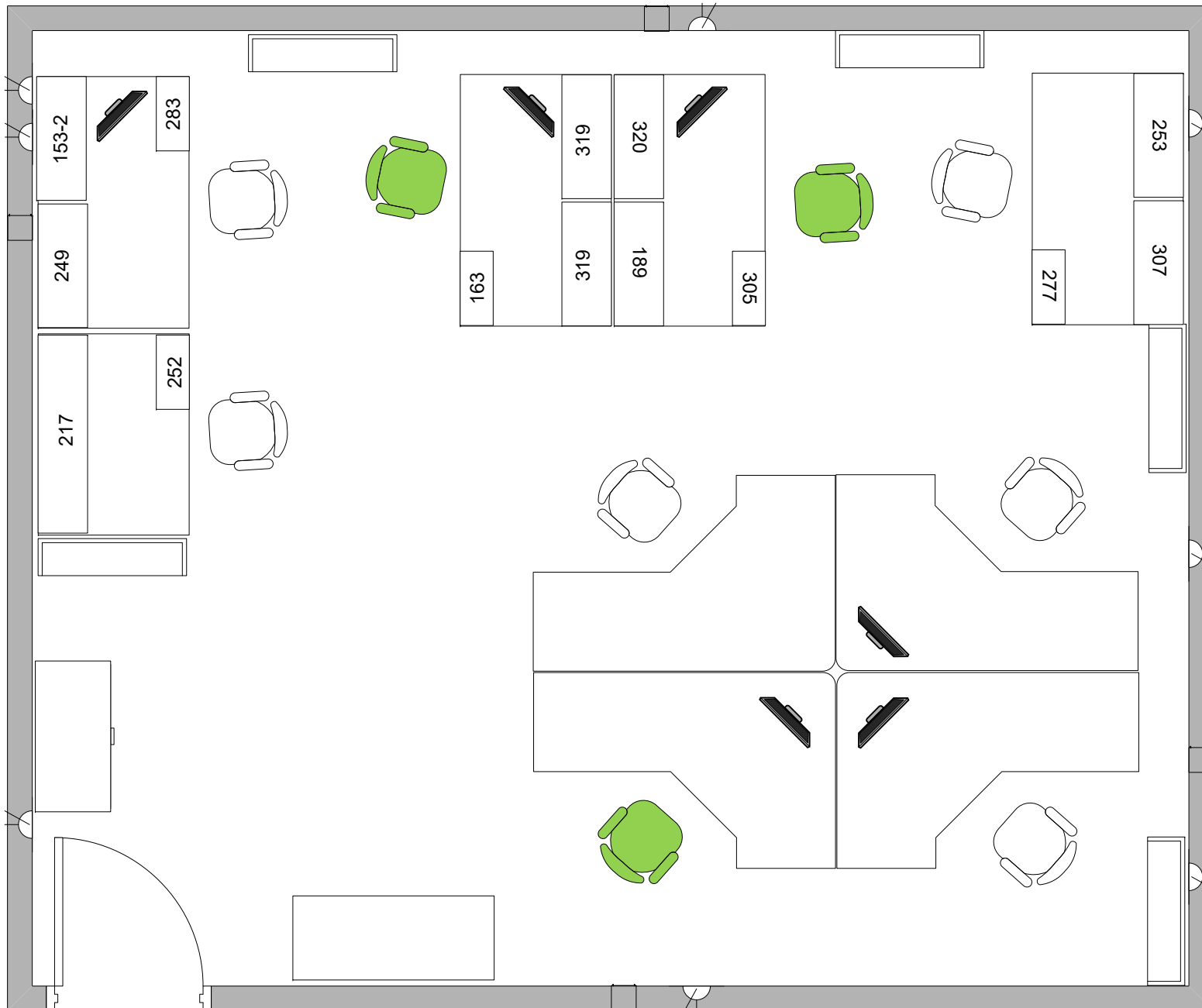
Qu'il s'agisse du salon du personnel ou des petits espaces aménagés localement, il est important de procéder à la désinfection des espaces dans les salles de repas. Des produits désinfectants seront disponibles dans ces locaux. Veuillez désinfecter votre place en arrivant et en quittant.


ANNEXES


Laboratoire 2428 - Capacité:3



Laboratoire 2438 - Capacité: 3



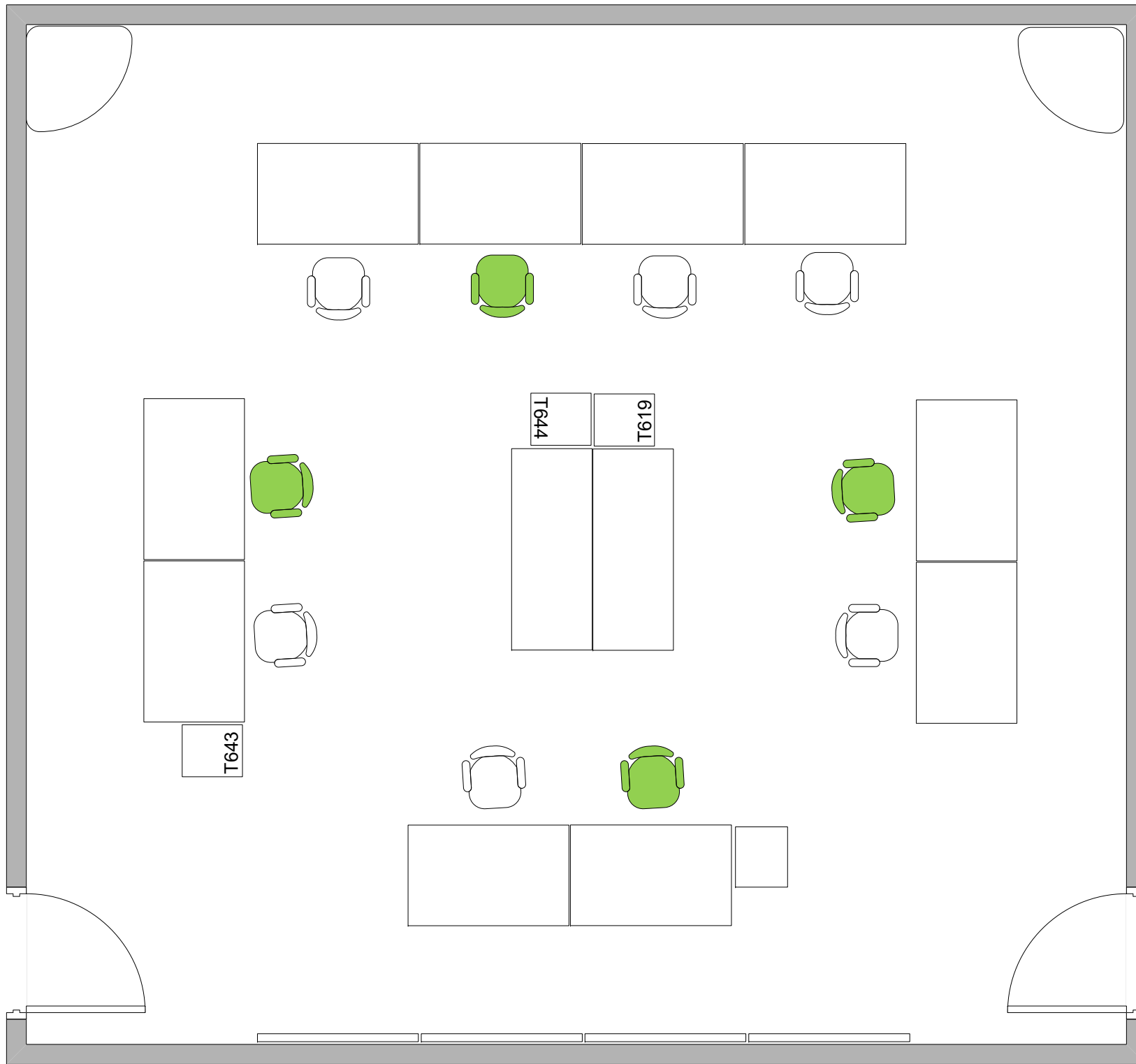
 Prise électrique

 Prise réseau

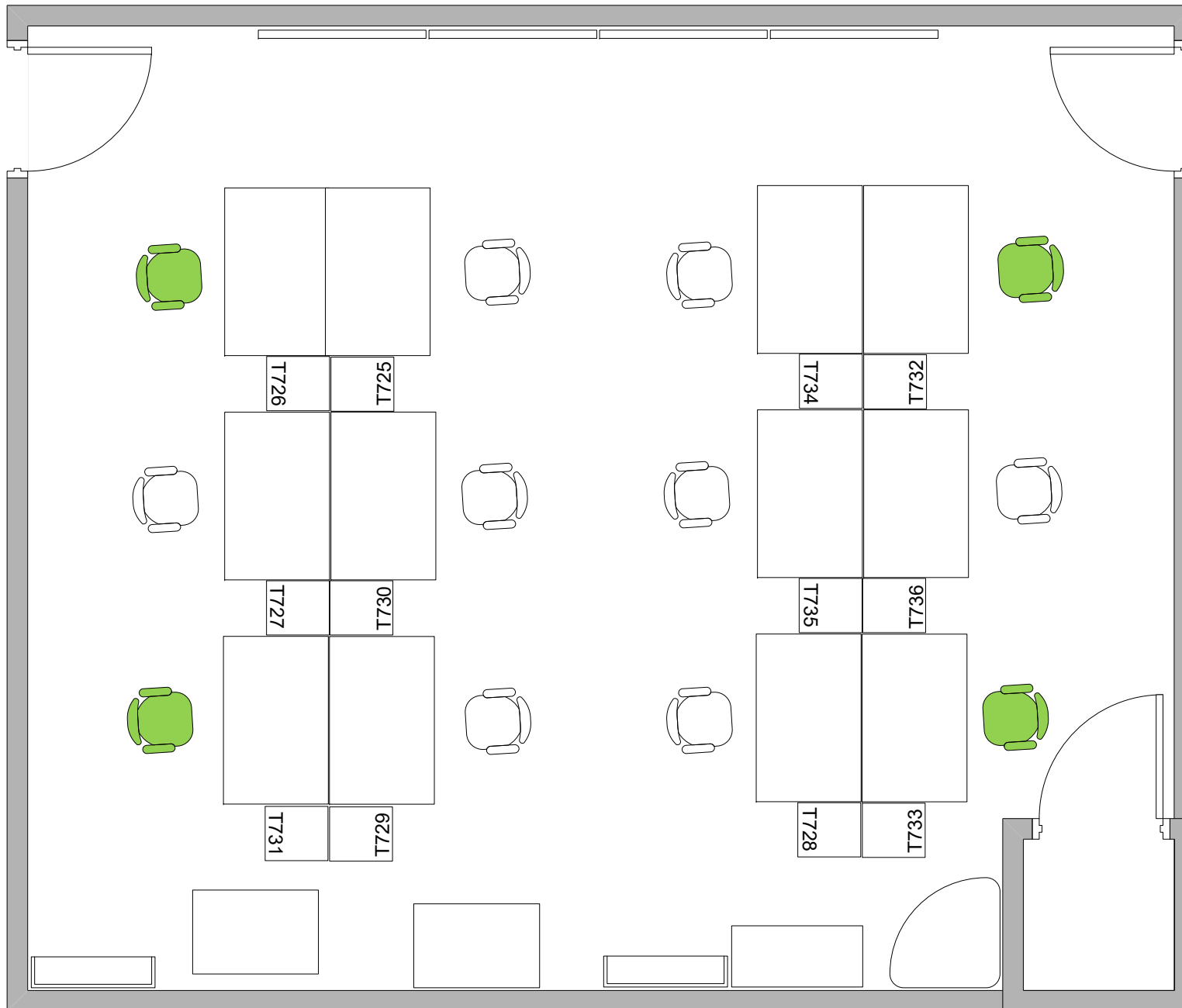
Tél: # 402087

25 août 2020

Laboratoire 2516
Capacité: 4



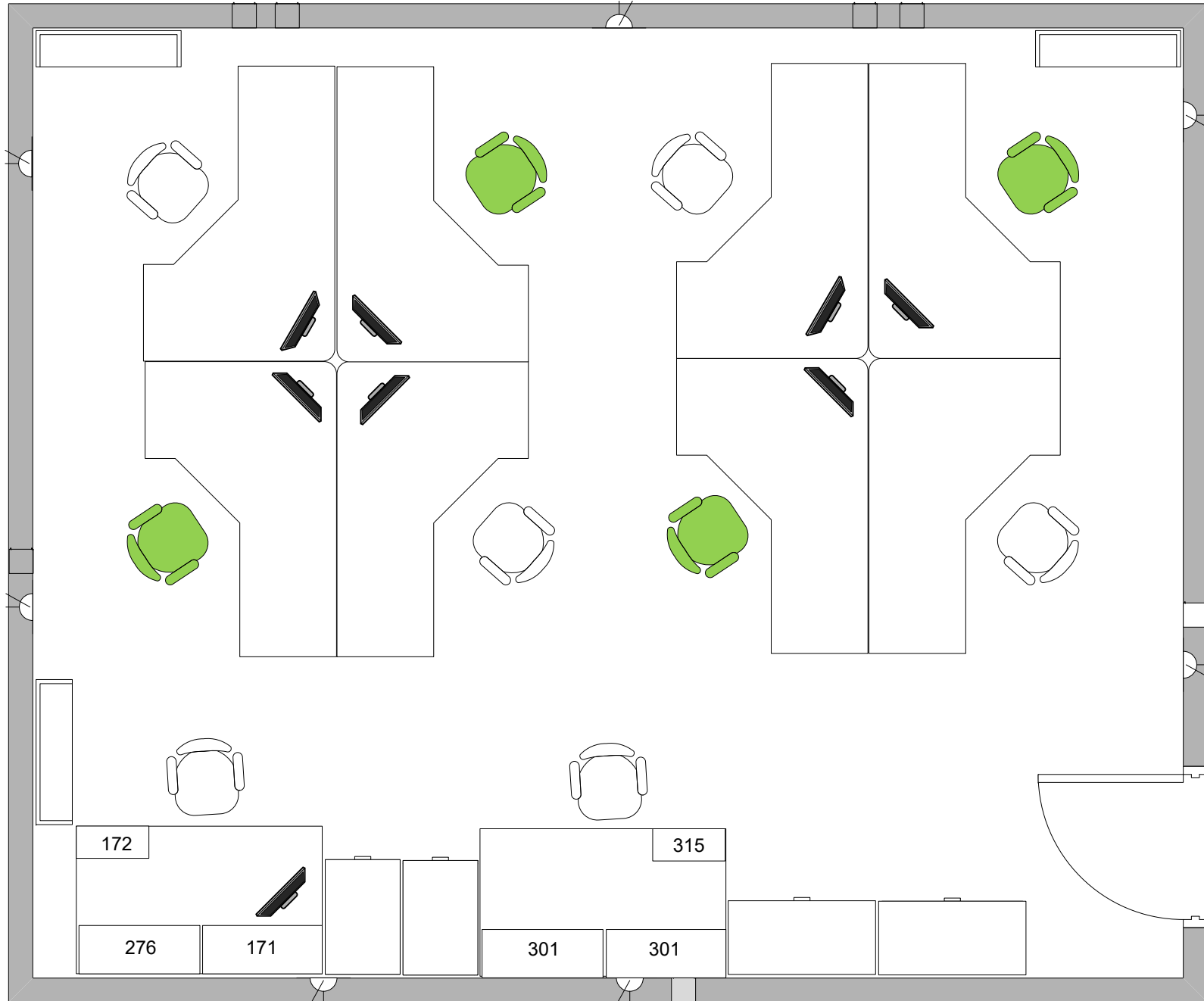
LABORATOIRE 2518 - Capacité: 4

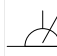



Tél: # 406590

25 août 2020

Laboratoire 2653 - Capacité: 4



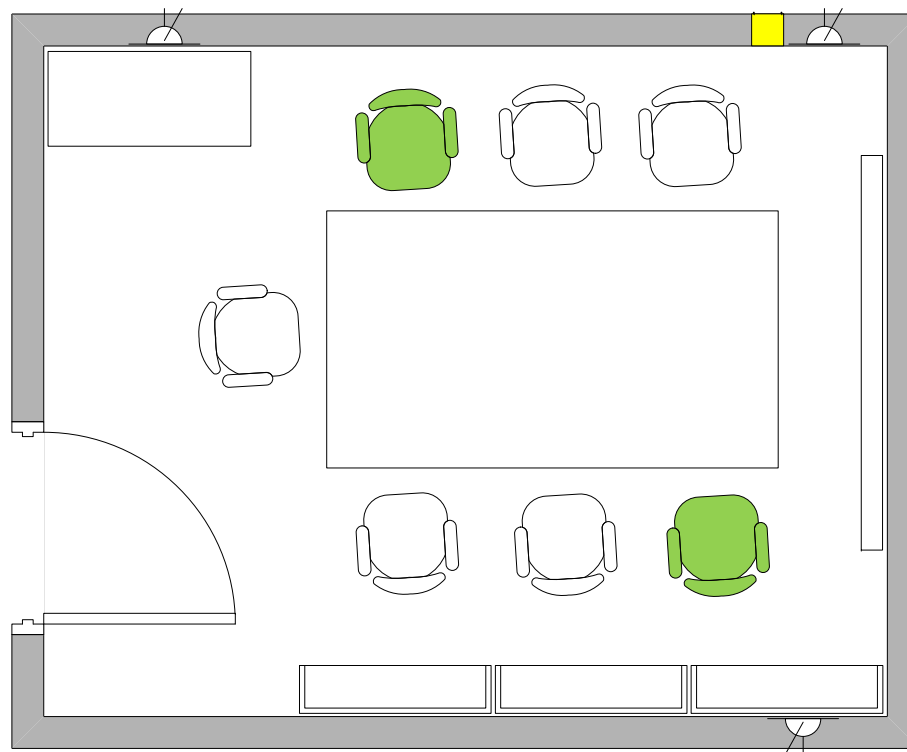
 Prise électrique


 Prise réseau

Tél: # 406858

25 août 2020

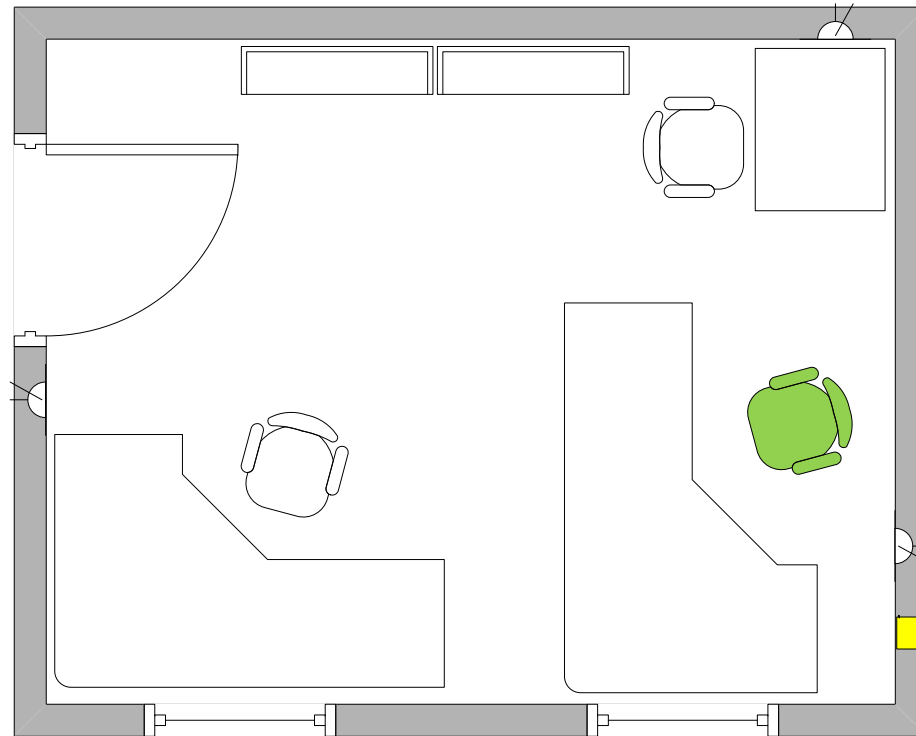
Salle de réunion 2409 - Capacité : 2



 Prise électrique

 Prise réseau

Bureau 2411 - Capacité: 1

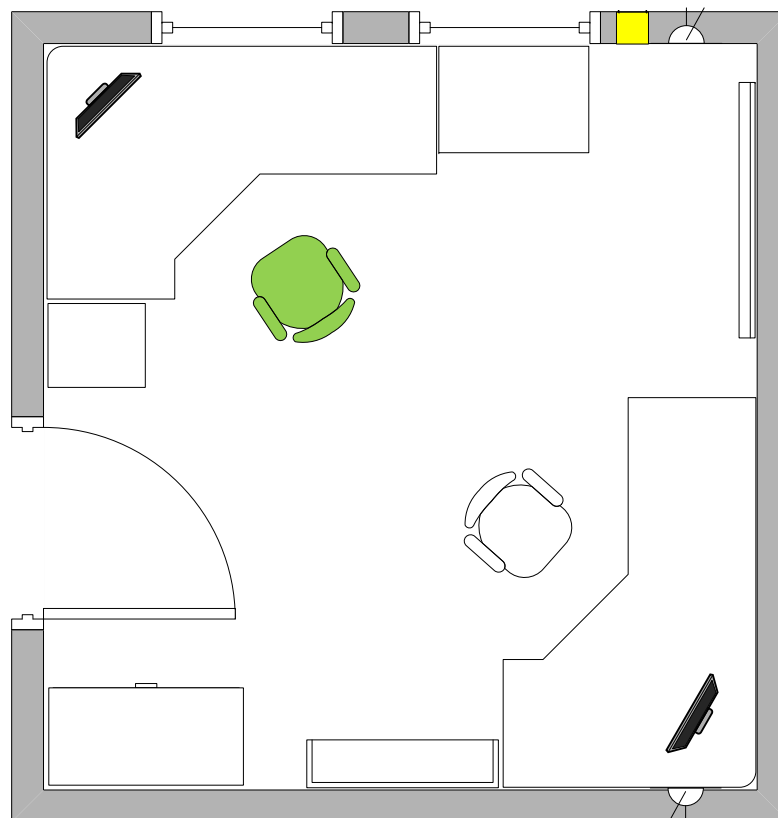


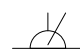
 Prise électrique

 Prise réseau

Tél: 403974

Bureau 2451 - Capacité: 1

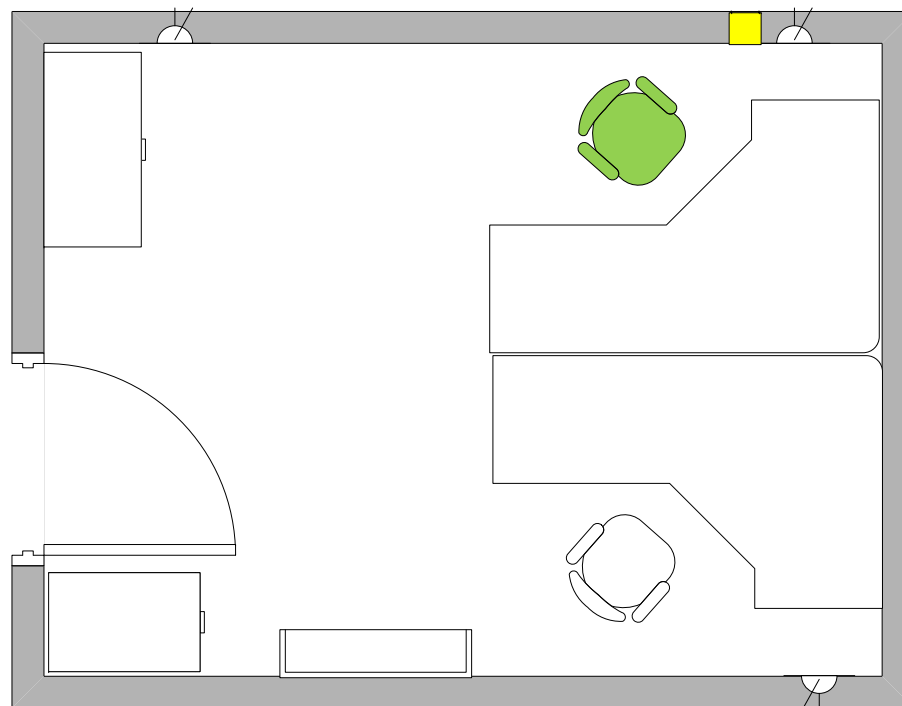



 Prise électrique

 Prise réseau

Tél: 414572

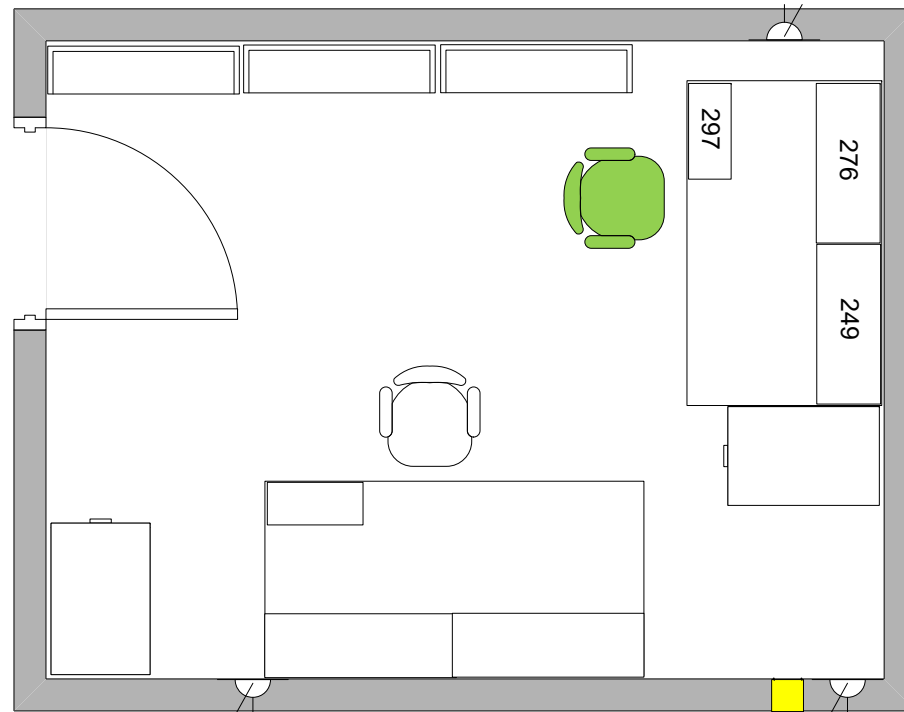
Bureau 2453 - Capacité:1

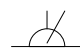


 Prise électrique

 Prise réseau

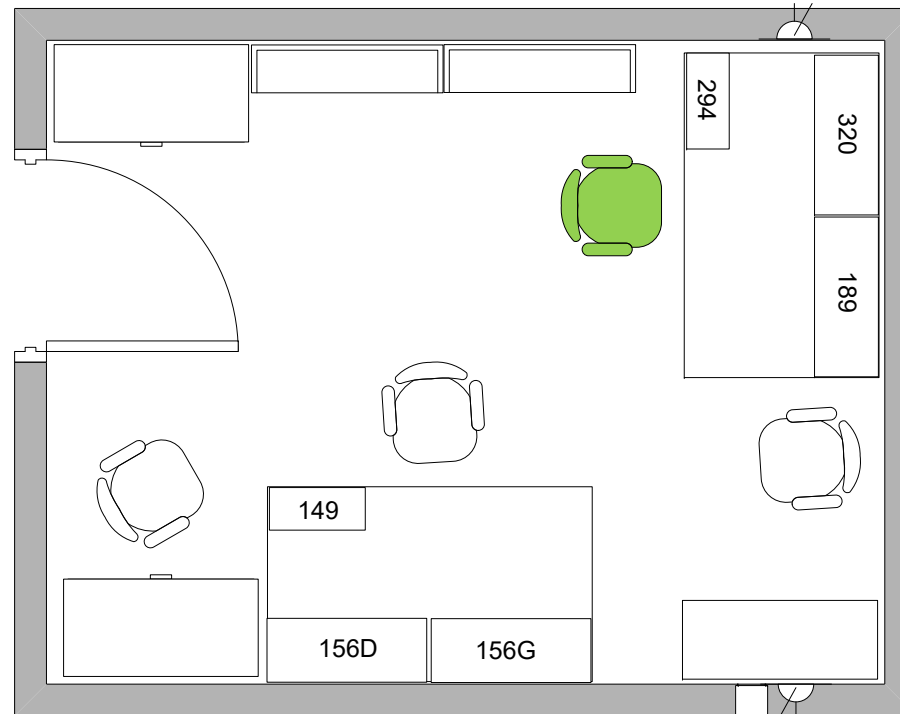
Bureau 2455 - Capacité: 1

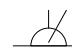


 Prise électrique

 Prise réseau

Bureau 2457 - Capacité: 1

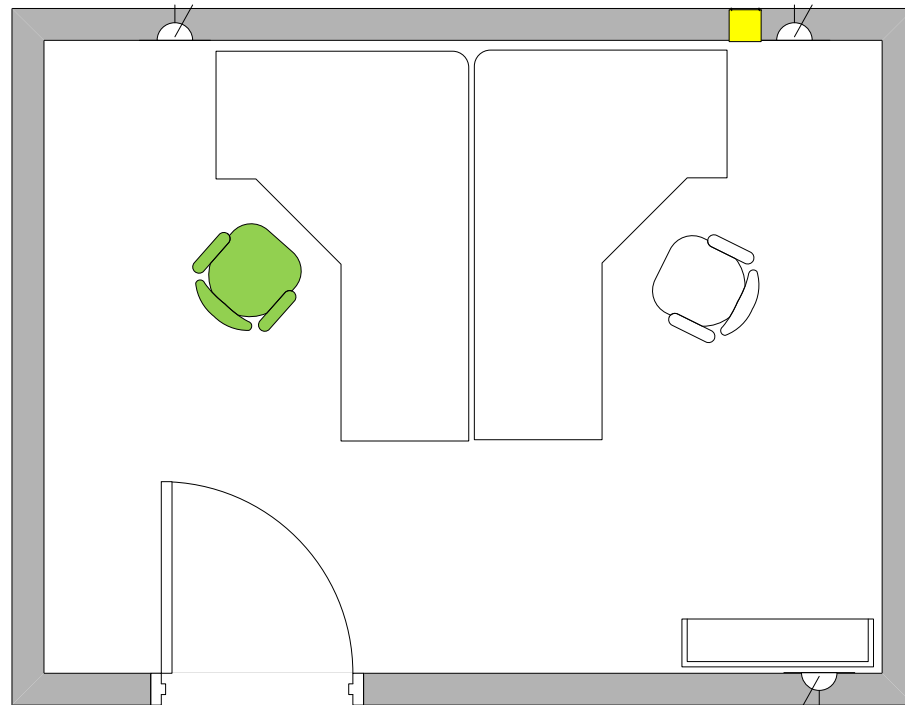


 Prise électrique

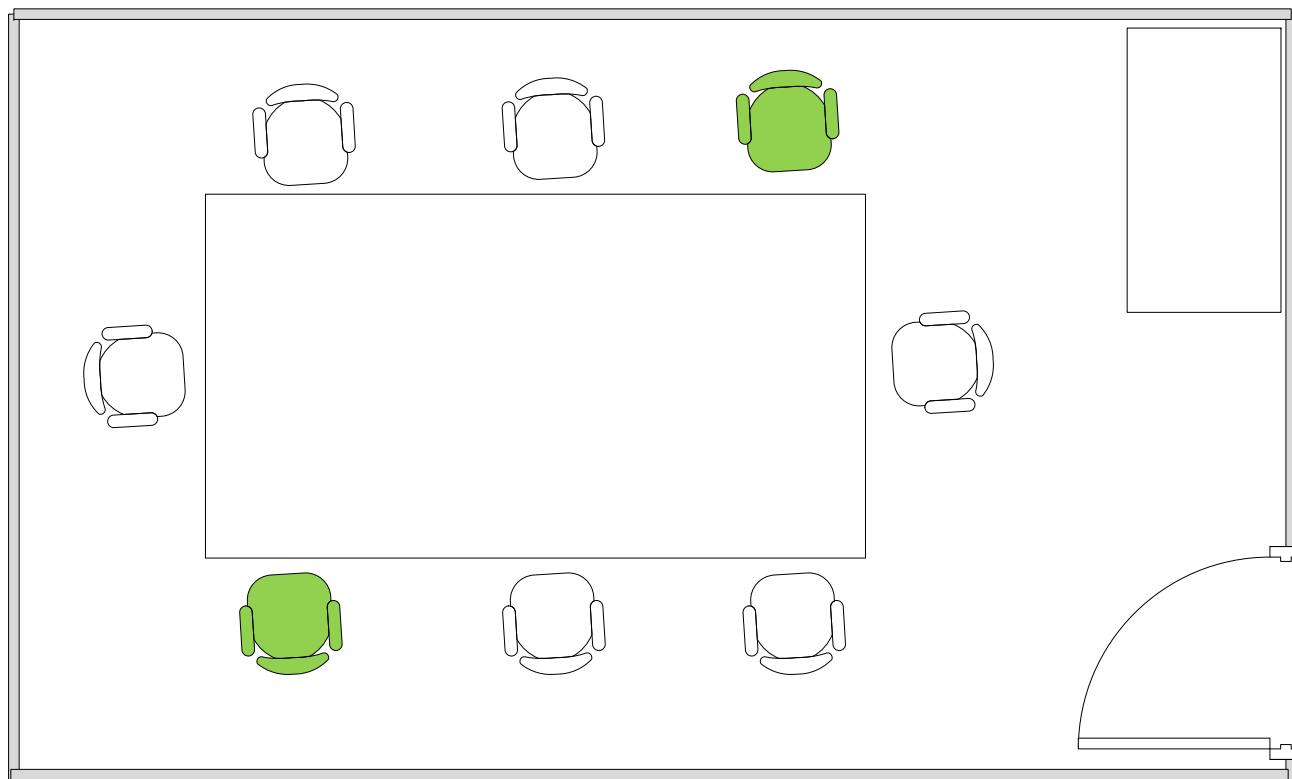
Tél: # 408809

 Prise réseau

Bureau 2651 - Capacité:1



Salle de réunion 2660 - Capacité: 2



Pavillon Adrien-Pouliot

Laboratoire 3516 - Capacité: 4

